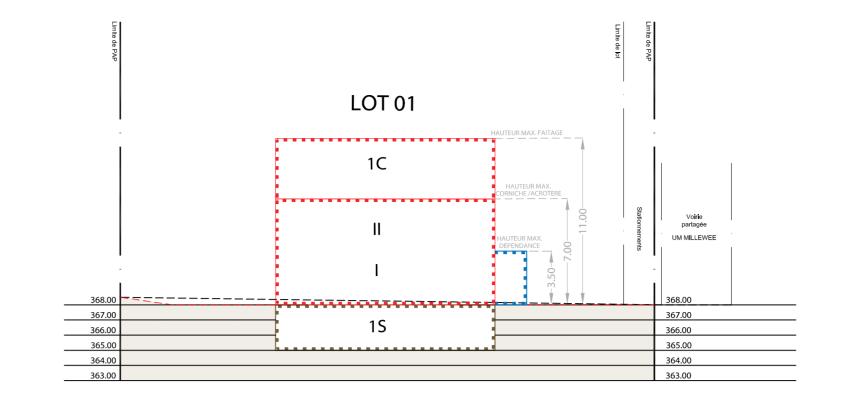


COUPE SIGNIFICATIVE AA 1.250e





LOT2

LOT4

233.50

t2(30°-45°)

233.50

min. max. min. max. surface constructible brute [m²]

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface du scellement du sol [m²] — max. — min. max. — type et nombre de logements type de toiture — max. — min. max. — nombre de niveaux — max. — hauteur des constructions [m]

152.00

hc-7,00/hf-11,00

152.00

hc-7,00/hf-11,00

COUPE SIGNIFICATIVE BB

LOT1

LOT3

hc-7,00/hf-11,00

152.00

hc-7,00/hf-11,00

DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT

SURFACE BRUTE: 18.12 ares

SURFACE NETTE: 17.16 ares

DENSITE: 22,08 log/ha

SURFACES

253.50

t2(30°-45°)

4.40

4.12

1-u

1-u

surface d'emprise au sol [m²]

type, disposition et nombre des constructions

SURFACE PRIVEE / PUBLIQUE NECESSAIRE A LA VIABILISATION: 0.96 ares

SURFACE A CEDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL: 0.96 ares soit +/- 5.30%

370.00

1-u

II+1C+1S

334.00

1-u

II+1C+1S

1.250e

4.12

4.52

1-u

Cotations

-----5.00---- reculs des immeubles

<u>△ E-E'</u> indication des coupes

→ 5.00 → dimensionnement des immeubles

LOT 00 0.00 ar indication numéro lot et surface

Représentations

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

334.00

1-u

II+1C+1S

334.00

1-u

II+1C+1S

x-mj x maisons jumelées x-mb x maisons en bande

délimitation du PAP

I, II, III, ... nombre de niveaux pleins

+1, 2, ...R nombre d'étages en retrait

+1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

hc-x hauteur à la corniche de x mètres

hf-x hauteur au faîte de x mètres

hauteur à l'acrotère de x mètres

---- terrain existant ---- terrain remodelé

délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

Nombre de niveaux

Hauteur des constructions

Types et nombre de logements

x-u x logements de type unifamilial x-b x logements de type bifamilial

x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

tp toiture plate

tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison

→ orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

Délimitation du PAP et des zones du PAG

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé

Types, dispositions et nombre des constructions

alignement obligatoire pour dépendances

limites de surfaces constructibles pour dépendances limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines

limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

îlot projeté terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction

 $\boxed{x\%}$ $\boxed{y\%}$ pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction

pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

espace vert privé

aire de jeux ouverte au public

espace extérieur pouvant être sce**ll**é

espace pouvant être dédié au stationnement

voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

arbre à moyenne ou haute tige projeté/arbre à moyenne ou haute tige à conserver

Servitudes

muret projeté / muret à conserver

servitude écologique

servitude de type urbanistique

rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales _ _ _ _ canalisation pour eaux pluviales

servitude de passage élément bâti ou naturel à sauvegarder

_ _ _ canalisation pour eaux usées

LEGENDE OFFICIELLE

MAITRE DE L'OUVRAGE:

HomeFlux Sàrl 6, Rue Michel Rodange L-2430 LUXEMBOURG

Plan d'aménagement particulier "Millewee III" à Berdorf modifié suite avis 19540/76C

1 /250 e

Infrastructures techniques

02 février 2023







